Cinquante quatrième année. - N° 228 A Lundi 23 et mardi 24 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1402

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

422 188 425 RCS Angers.
MARFIL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 240000.00 EUR.
Adresse : 1001, Zone Artisanale de Montrémy, Saint Rémy en Mauges49110 Montrevault-sur-Èvre.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion simplifiée art. R.236-2 du code de commerce Pour la société absorbante: Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigleBMI FormeSAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté28 Rue de la mairie Le Puiset Doré 49600 MONTREVRAULT SUR EVRE Montant du capital360 000 € RCSR. C. S. ANGERS 381 570 092 Pour la société absorbée: Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigleMARFIL FormeSAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté28 Rue de la mairie Le Puiset Doré 49600 MONTREVRAULT SUR EVRE Montant du capital240 000 € RCSR. C. S. ANGERS 422 188 425 L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : L'actif et le passif de la société ATELIERS JOSEPH MARY, estimés à leurs valeurs comptables conformément aux règles dispositions des articles 710-1 à 770-2 du plan comptable général , s'élèvent à : Actif :1 054 045,17 € Passif :480 812,66 € Soit un actif net à transmettre de 573 232,51 € La Société Absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société Absorbée, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante. Le boni de fusion s'établit à 333 312,51 €. La date d'effet prévue est fixée au 1er octobre 2020. La date du projet commun de fusion : le 17 novembre 2020. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : SociétéDate du dépôtLieu du RCS AbsorbanteBMI 18/11/2020ANGERS AbsorbéeMARFIL18/11/2020ANGERS.